



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SECOURS

Question écrite n° 116255

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la présence d'hélicoptères équipés sanitaires d'urgence dans les départements. Il lui demande si une étude a été réalisée afin de connaître le nombre d'hélicoptères à la disposition de la Sécurité civile, de la gendarmerie et des SAMU. Il lui demande si une concertation a été mise en oeuvre au niveau national pour permettre la couverture de l'ensemble des départements afin de disposer au moins d'un équipement par département.

Texte de la réponse

Actuellement, une carte des implantations des hélicoptères existe. Elle a été établie conjointement par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et le ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Une centaine d'hélicoptères réalise des missions de secours en France. Ce total comprend aussi bien les hélicoptères HéliSmur, entièrement dédiés au transport sanitaire (41), que les hélicoptères de la sécurité civile qui remplissent des missions de secours et de sécurité publique (38) ; ceux de la gendarmerie (56) dédiés principalement aux missions de sécurité publique et aux secours en montagne et, enfin, quelques hélicoptères de service public du ministère de la défense et des anciens combattants. Cette approche quantitative doit être doublée, d'une part, d'une approche géographique, prenant en compte la taille des départements et, d'autre part, d'une prise en compte du rayon d'action des hélicoptères. D'autres éléments à intégrer tels que la densité de la population, l'éloignement des centres hospitaliers et la présence de milieux difficiles peuvent venir modifier la répartition des hélicoptères en fonction de leur coeur de métier. C'est ainsi que les hélicoptères de la sécurité civile, servis par des équipages hautement qualifiés et disposant d'équipements spécifiques, sont prioritairement destinés à oeuvrer en milieu difficile (mer et montagne), tandis que les HéliSmur eux sont plutôt adaptés en plaine et au milieu urbain. Sur l'initiative de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, un groupe interministériel a été constitué en février 2009 pour relancer la réflexion sur la rationalisation de l'emploi et de l'implantation des hélicoptères chargés des missions de secours à personne, déjà initiée par celle-ci en 2005 et toujours en cours. Ce groupe de réflexion, outre la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, comprend la direction générale de l'offre de soins du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de l'aviation civile.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116255

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2011, page 8310

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 665